

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9042 Société : R.A.M

Actif  Pensionné(e)  Autre : Retraité

Nom & Prénom : Mme LABIED LATIFA

Date de naissance : 15/06/1963

Adresse : Habituelle

Tél. : 0676 460261 Total des frais engagés : 300.00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur Yasser BENSALAH**  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage  
Bureau N° 12 - Casablanca  
Tél: 0522 23 42 92 - GSM: 0625 25 11 25

Date de consultation : 26/08/2021

Nom et prénom du malade : LABIED LATIFA Age : 58

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Concotion optique / Secheresse oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....  


#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/08/2021	CS		300,00	<p><b>Docteur Yasser BENSALAH</b>          Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux          22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage          Bureau N° 12 - Casablanca          Tél: 0522 23 42 92 - GSM: 0625 25 11 25</p>

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'exploration.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

The diagram illustrates a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth arranged in four quadrants. The quadrants are labeled: D (left), H (top), G (right), and B (bottom). Each tooth is represented by a circle containing a number and a symbol. The symbols include various letters (A, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, P, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z) and numbers (1 through 8). The teeth are numbered sequentially from 1 to 28, starting from the upper central incisors and moving clockwise around the arch.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

**Dr. Yasser BENSALAH**



Spécialiste des maladies  
et chirurgie des yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

*Agréé pour le permis de conduire*



Ophtalmologiste

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض  
وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري  
محمد الخامس بالرباط

معتمد لرخصة السياقة

**26 août 2021**

**Mme LABIED Latifa**

**ZALERG**

1 GOUTTE MATIN ET SOIR, les deux yeux, 1 Mois

**OCUYAL GEL**

1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, les deux yeux, 3 Mois



**Docteur Yasser BENSALAH**  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd. Yacoub El Mansour 1<sup>er</sup> Etage  
Tél: Bureau N°12 - Casablanca  
Bureau N°12 - Casablanca  
Gsm: 0625 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> étage - Bureau N°12 - Casablanca  
Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

00125 ROMA ITALY

Viale Enrico Mattei, 195  
SCHALCON S.p.A.

10 ml

**schalcon**

GOUTTES OCULAIRES EN  
GEL LUBRIFIANTS ET  
APASANTES A BASE D'ACIDE  
HYALURONIQUE 0,30%

## OCUYAL GEL



**CONTENU**  
1 flacon de 10 ml  
Dispositif médical

0,30%, acide urique, sodium, eau  
démérallée.

**99.50 DH**

0,30%  
OCUYAL GEL

**ISOPHARM**

OCUYAL Gel est indiqué dans l'humidification et le rafraîchissement des yeux. Il apaise les symptômes d'irritation suite à une longue période d'utilisation du film lacrymal. Ocuylal gel protège, humidifie et lubrifie la surface de sécheresse oculaire. Il soulage l'impression des yeux comme, il aide à un manque de larmes, ou à sensation de secousses aigues ou à picotements. Ocuylal gel améliore l'environnementaux facteurs (pollution, pollution, pollen).

INDICATIONS